

LE CONSEIL MUNICIPAL

S'est réuni le 14 mars 2022 à 19 h 00 en séance ordinaire,

Ordre du jour :

1. Approbation de la séance du 7 février 2022
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Rapport des commissions
4. Compte de Gestion 2021
5. Compte Administratif 2021
6. Affectation du résultat
7. Orientations budgétaires
8. Admission en non-valeur
9. Divers

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2022

Sous la présidence de M. Adrien KIFFEL, Maire,

Membres présents : Nathalie DISCHLER, Emmanuel GOETSCHY, Adjoint, Michèle BOEHLER, Michel KAUFMANN, Michel HERZOG (a rejoint la séance au point 12/22), Raphaël GOETZ, Sébastien JACOB, Caroline ANTONI (a rejoint la séance au point 12/22), Eric VOGT, Daniel GILLMANN, Mathieu KAUFMANN, Sébastien REHM, Gilles CURÉ, Jean-Jacques OBER

Membre absent excusé : /

09/22 Approbation de la séance du 7 février 2022

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le Procès-Verbal de la réunion du 7 février 2022 qui a préalablement été transmis à chaque conseiller.

Sans observation, on passe à la signature du registre.

10/22 Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Mme ALTER Anne-Marie en qualité de secrétaire de séance.

11/22 Rapport des commissions

- commission communication : préparation du WI n° 33
- commission sécurité : les barrières ont été installées au Bergweg. Les panneaux et le marquage au sol prévus dans le village seront installés après la réfection en enrobé de la rue de l'Ile.

Monsieur le Maire rend compte d'une réunion avec Mme la Sous-Préfète au sujet du dossier de construction d'un club house et notamment de l'emprise au sol du bâtiment.

12/22 Compte de Gestion 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2021 arrêté par le SGC de Erstein,

CONSTATANT qu'il y a concordance entre le Compte Administratif 2021 et le Compte de Gestion 2021,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'approuver les opérations comptables effectuées au cours de l'exercice 2021,
- de demander qu'il plaise au Juge de la Chambre Régionale des Comptes de donner décharge au trésorier pour les comptes de l'exercice 2021.

13/22 Compte Administratif 2021

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2021 et quitte la séance au moment du vote.

Ainsi, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr Daniel GILLMANN, à l'unanimité, vote le Compte Administratif 2021 comme suit :

FONCTIONNEMENT : excédent cumulé de clôture 2021 :	270 711.57 €
INVESTISSEMENT : excédent cumulé de clôture 2021 :	113 396.56 €
Résultat d'exécution 2021 :	384 108.13 €

14/22 Affectation du résultat

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Constatant que le Compte Administratif 2021 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de	270 711.57 €
- un excédent d'investissement cumulé de	113 396.56 €
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de	79 000.00 €

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

Report de l'excédent de fonctionnement R002 :	270 711.57 €
Report de l'excédent d'investissement R001 :	113 396.56 €
Restes à réaliser dépenses	79 000.00 €
Restes à réaliser recettes	0.00 €

15/22 Orientations budgétaires

Monsieur le Maire liste les dépenses d'investissement à inscrire au Budget Primitif 2022 et sollicite l'avis des conseillers.

16/22 Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe les conseillers d'une demande d'admission en non-valeur émanant du SGC de ERSTEIN pour non-paiement des loyers de chasse (années 2016-17-18) et du chalet de chasse (années 2015-16-17-18) par l'association de chasse du Horn pour un montant total de 5 250 €, après déduction de la caution versée par la banque.

Une seconde créance de 9.90 € d'Orange n'a jamais pu être recouvrée car inférieur au seuil de poursuite.

VU l'état des produits irrécouvrables dressé par le SGC de ERSTEIN qui demande l'admission en non-valeur des sommes de 5 259.90 € portées sous liste n° 4337740233,

CONSIDERANT que lesdites sommes ne sont pas susceptibles de recouvrement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

Décide d'admettre en non-valeur la somme de 5 259.90 € enregistrée sous liste n° 4337740233.

17/22 Divers

Monsieur le Maire donne diverses informations :

- planning des élections présidentielles, bureau de vote ouvert jusqu'à 19 h,
- désaccord avec un riverain au sujet des limites de propriété, rue des Vergers,
- problème de stationnement aux abords du cimetière,
- nettoyage de printemps « osterputz » prévu le samedi 16 avril,
- informations sur l'accueil de réfugiés ukrainiens.

Prochaine session fixée au 11 avril 2022

La séance est levée à 21 h 45

Pour extrait conforme
A Wolxheim, le 16 mars 2022
Le Maire
Adrien KIFFEL